



Comment contester une décision de mon assurance

Par **jouis**, le **03/12/2010 à 12:50**

Bonjour,rnrnLe 19 novembre 2009, je me suis garer pour téléphoné à une amie car je cherchais où elle habitait. Devant moi une voiture était garer, moi le moteur était éteint et tout à coup la voiture de devant recule sans regarder derrière elle et percute ma voiture. Nous sommes descendus de nos véhicules et je me suis aperçu que mon capot et mon optique avant droit étaient cassé et lui rien même pas une égratignure. Je décide de faire un constat, mais l'homme commence à s'énervé et avec la peur, je décide de faire un arrangement à l'amiable échangeant numéro de voiture, noms et téléphone. Après plusieurs coups de téléphone , on se fixait rendez vous mais à chaque fois il avait quelques choses d'autres de prévues. J'ai donc déclaré à mon assurance le sinistre. Hier, l'assurance m'appelle et me dit que l'homme qui m'était rentré dedans le 19/11/2009 n'est pas d'accord avec ma version et me dit que c'est moi qui en tort, sachant qu'il avait reconnu ses torts car il voulait me réparer ma voiture et que je n'avais pas accepté car il voulait la prendre sur mon lieu de travail donc lui laissé les clefs de ma voiture et en plus l'a réparer chez un copain dans une casse donc un peu louche et mon assurance n'était pas d'accord. Mais maintenant au bout de 1 an l'homme a envoyé une lettre à mon assurance comme quoi c'est moi qui est en tort et en plus lui marque qu'il na rien sur sa voiture. Sachant que lui na rien sur sa voiture je ne comprend pas pourquoi il veut être en malus quel est son interet?Mon assurance me dit que s'il les reconctate, il y aura 12/12 pour lui comme pour moi. Je ne suis pas d'accord avec mon assurance car je ne veux pas payer pour quelqu'un qui n'est pas honnete surtout un an après et qui fait une fausse déclaration sur la couleur de ma voiture. Pouvez vous m'aider s'il vous plait?rnrnMerci d'avance , en vous souhaitant bonne réception.rnJe vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Par **chaber**, le **05/12/2010** à **09:40**

Bonjour,rnrnVous auriez du établir sur le champ un constat amiable précisant que vous étiez à l'arrêt et que vous adversaire reculait pour prouver la matérialité des faits.rnrnL'arrangement à l'amiable se ferait après remise en état de votre véhicule et restitution du constat à l'autre conducteur.rnrn[citation] Hier, l'assurance m'appelle et me dit que l'homme qui m'était rentré dedans le 19/11/2009 n'est pas d'accord avec ma version et me dit que c'est moi qui en tort, sachant qu'il avait reconnu ses torts car il voulait me réparer ma voiture et que je n'avais pas accepté [/citation]rnrnTout est contradictoire;Vous responsable et sachant qu'il a reconnu ses tortsrnrnSi l'écrit confirme bien qu'il reconnait ses torts votre assureur a bien une preuve de sa responsabilité.